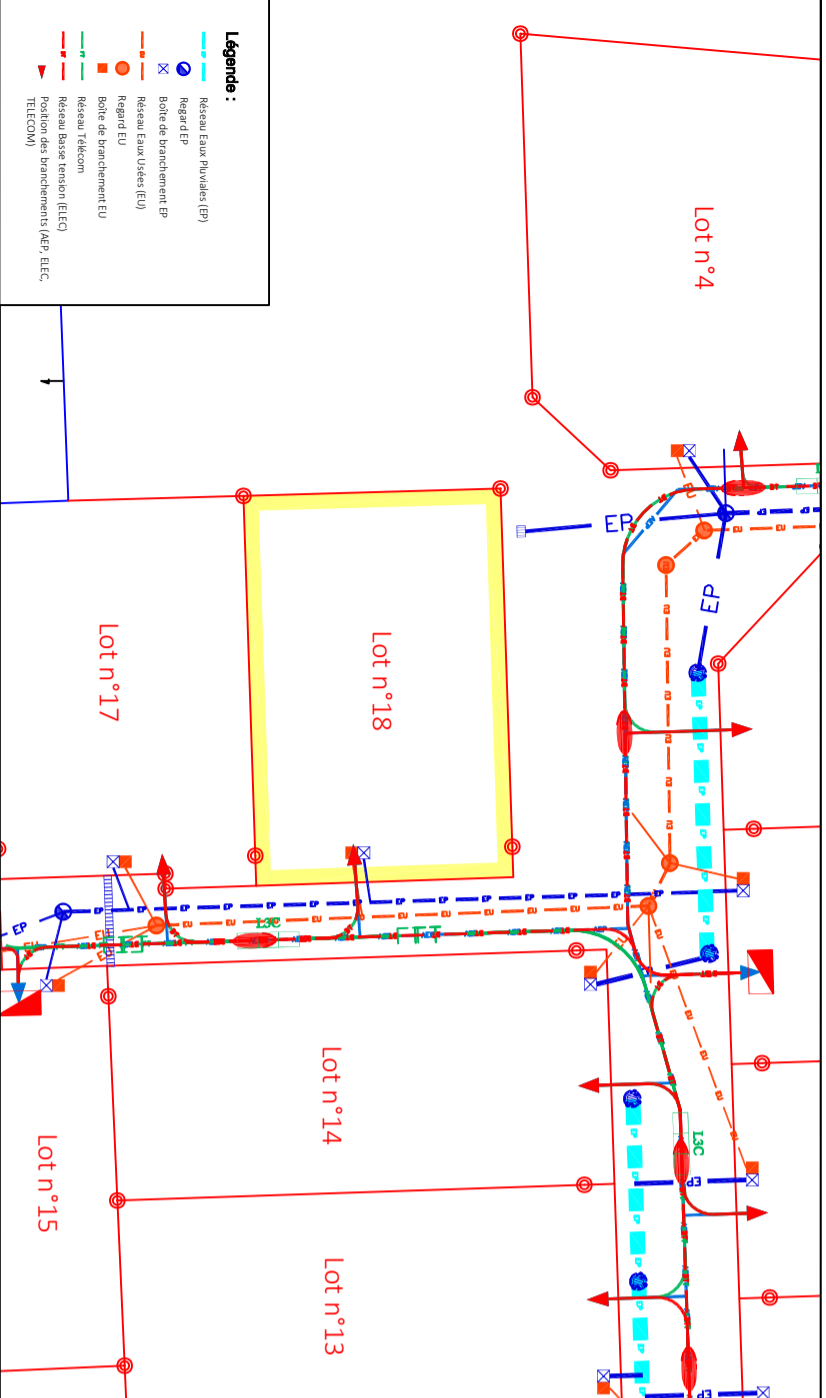


Nota : L'acquéreur et le constructeur devront se reporter au règlement écrit et graphique du permis d'aménager validé avant de lancer le projet

EXTRAIT PLAN VRD (selon plan réalisé par le Bureau d'étude SODEREF) Echelle : 1/500

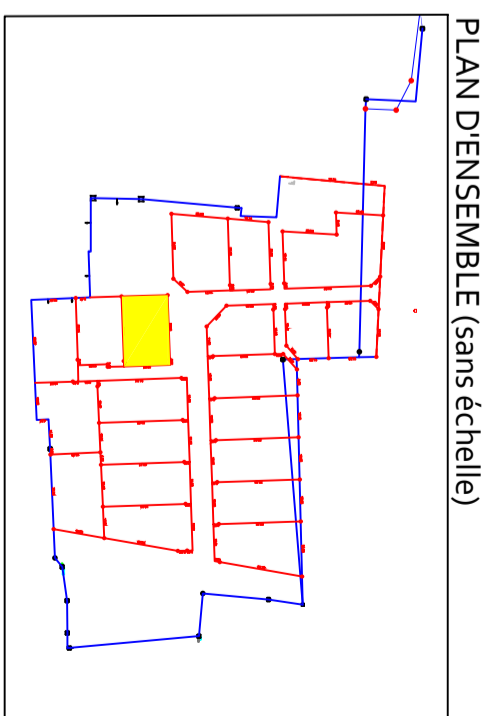


Nota : Les positions des ouvrages sont données à titre indicatif. L'acquéreur et le constructeur devront s'assurer après visite sur site de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotés voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Département de LA SARTHE
Commune de La Guerche
PLAN DE VENTE
Lotissement "Les Hauts de la Métairie II"
Aménageur : Sarthe Habitat



Lot n°18
Section : B et ZE
n°XX - 438 m²



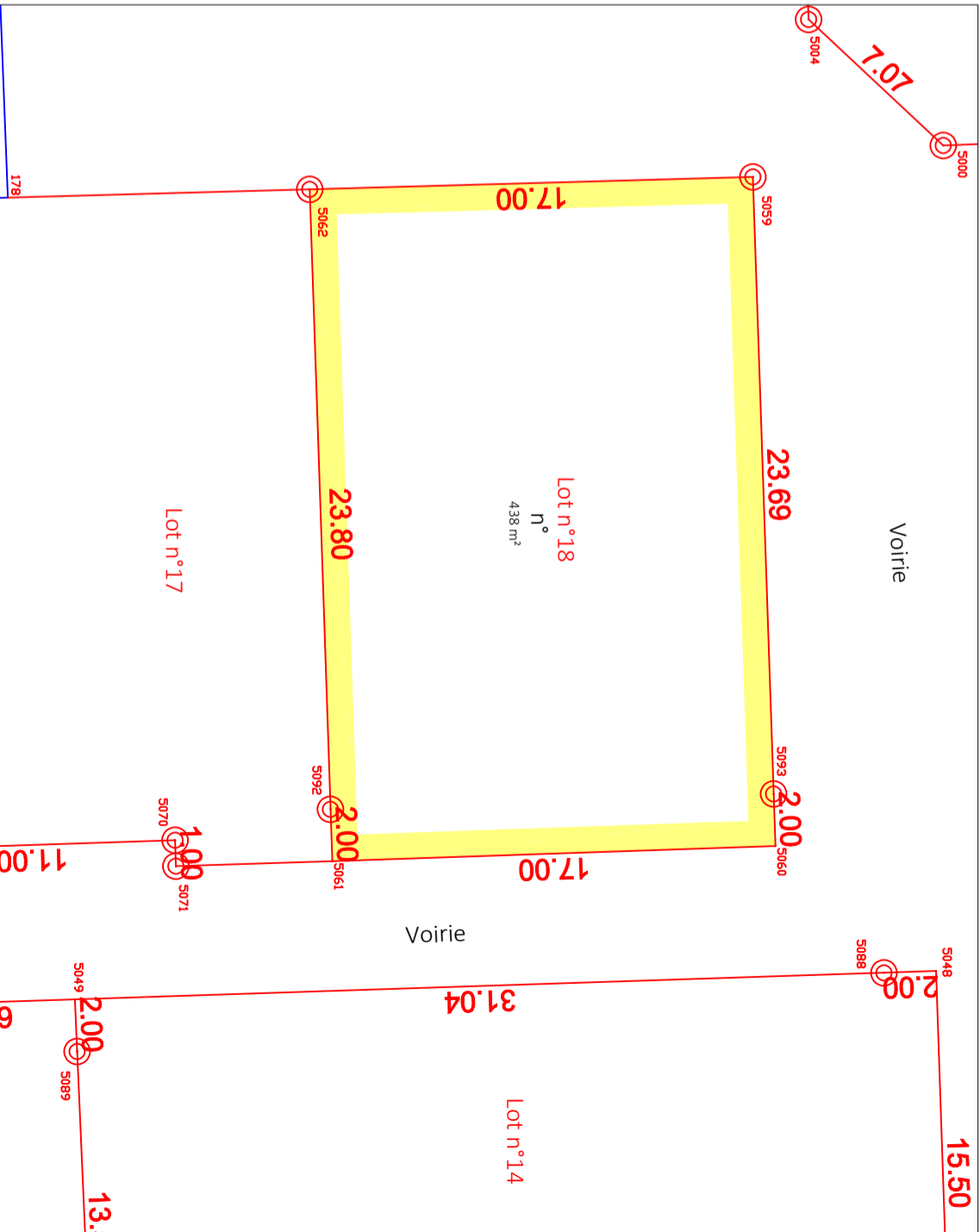
PLAN DE BORNAGE



Borne nouvelle plastique

Limite nouvelle

Echelle : 1/250



Nota : L'acquéreur est tenu de contrôler la présence des bornes avant l'acquisition de son lot. Il doit veiller à la conservation des repères indiqués sur le présent plan.

Liste des points - RGF93-CC48 - LOT 18			
MAT	X	Y	
5059	1491263.67	7216466.12	
5060	1491289.35	7216466.98	
5061	1491289.93	7216449.99	
5062	1491264.14	7216449.13	
5092	1491287.93	7216449.93	
5093	1491287.35	7216466.92	